

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS



WORMSER FRÈRES
GESTION

WF FCPE Patrimoine - Part S

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit : WF FCPE PATRIMOINE - Part S

Code ISIN : QS0009278969

Initiateur du produit : Wormser Frères Gestion,
Société de gestion de la Banque Wormser Frères.

Adresse : 7-11 boulevard Haussmann 75009 Paris

Site internet : www.banquewormser.com

Appelez le 01 47 70 90 80 pour plus d'informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Wormser Frères Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés. Wormser Frères Gestion est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 97088 (la « Société de Gestion »).
Date de production du document d'informations clés : 02/12/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Le Produit est un Fonds d'investissement alternatif (FIA) de droit français relevant de l'article L214-24 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement. Ce Fonds a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 01 septembre 1992 et est nourricier de l'OPCVM WF PATRIMOINE - Part S (FR001400EKE2).

Durée

Le produit est constitué pour une période indéterminée. Wormser Frères Gestion peut mettre fin à la gestion de ce fonds conformément aux règles de ce dernier. Dans ce cas, la banque dépositaire a la possibilité de liquider le fonds en redistribuant le produit de la vente ou de confier la gestion de ce dernier à une autre société de gestion

Objectifs

Le fonds sera en permanence investi à 85% minimum de son actif (faisant de lui FIA nourricier) dans un OPCVM dénommé « WF PATRIMOINE » (le « Fonds Maître »), en liquidités à titre accessoire, en instruments financiers tels que des actions, des titres de créance et instruments du marché monétaire, en parts ou actions d'OPC et en contrats financiers mentionnés à l'article L.214-24-55 du Code monétaire et financier. L'objectif de gestion de WF FCPE Patrimoine est d'obtenir une performance annuelle nette de frais supérieure à ESTER capitalisé +2,40% pour les parts S sur une durée minimale de placement recommandée de 24 mois.

Sa performance pourra être inférieure à celle de son maître compte tenu de ses propres frais de gestion.

Rappel des objectifs et de la stratégie du maître : L'objectif de gestion de WF Patrimoine est d'obtenir une performance annuelle nette de frais supérieure à ESTER capitalisé +2,70% pour les parts S sur une durée minimale de placement recommandée de 24 mois.

L'objectif de gestion de l'OPCVM est associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) tels que l'empreinte environnementale, la diversité et l'égalité, les droits de l'homme, et la politique en matière éthique. L'objectif est la construction d'un portefeuille ESG de qualité reposant sur une méthodologie interne impliquant des exclusions. De plus amples informations relatives à notre méthodologie propriétaire figurent dans notre politique ESG, disponible sur notre site internet. La stratégie d'investissement repose sur une analyse fondamentale et une gestion discrétionnaire. Le fonds pourra investir entre 50 et 100% de son actif sur l'ensemble des catégories d'obligations, du secteur public ou privé, émises dans des pays de l'OCDE. La notation de ces titres obligataires est au moins égale à BBB- par Standard & Poor's ou équivalent. La somme des obligations émises dans des pays hors zone OCDE (pays émergents) et des obligations dont la notation est inférieure à BBB- ne dépassera pas 20%. Dans ce total, la part des obligations non notées sera au maximum de 5% de l'actif net. La sensibilité globale est comprise entre -3 et +7.

Le fonds peut être exposé dans la limite de 30% de son actif aux marchés d'actions et privilégie l'investissement dans les entreprises de grande et moyenne capitalisation, de tous secteurs et cotées sur les marchés financiers réglementés des pays de l'OCDE. L'exposition action aux pays émergents sera limitée à 5% de l'actif net.

Investisseurs de détail visés

Le produit est à destination de tous types d'investisseurs voulant se constituer une épargne à long terme ayant une connaissance théorique des marchés actions. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans le Produit dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels mais également de son souhait de prendre des risques ou, au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce FCP.

Affectation des sommes distribuables : le résultat net et les plus-values nettes réalisées sont systématiquement réinvestis.

Dépositaire : CACEIS BANK.

Autres informations : Le règlement et les rapports annuels et semestriels du Fonds nourricier et de l'OPCVM maître sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse wormsergestion@banquewormser.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.banquewormser.com. D'autres catégories de parts sont disponibles pour ce Produit.

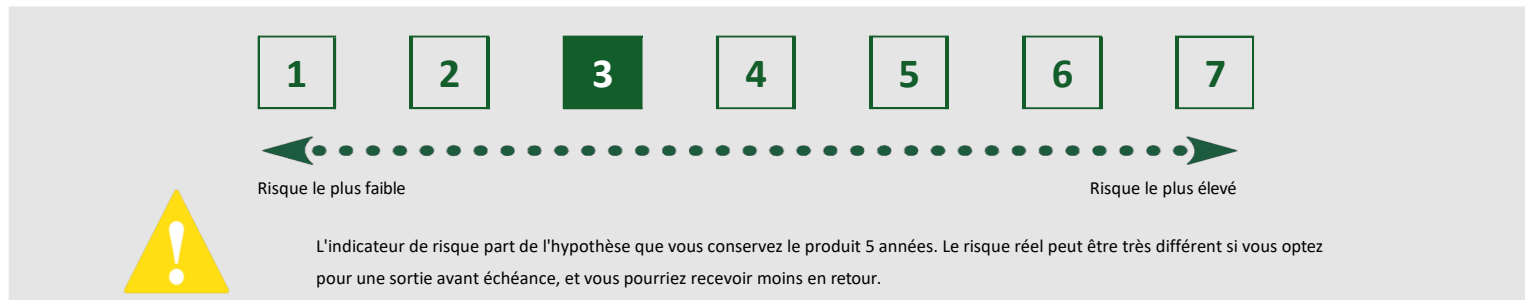
Les demandes de rachats et de souscriptions sont calculées hebdomadairement en divisant l'actif net du Fonds par le nombre de parts émises sur la base des cours de clôture de chaque jour de Paris (selon le calendrier officiel d'Euronext - Paris SA), à l'exception des jours fériés au sens de l'article L. 3133-1 du Code du travail. Les ordres de souscriptions et de rachats sont effectués sur VL à cours inconnu et sont centralisés chaque jour de calcul de la valeur liquidative (J). Auprès du TCCP Epsens, les opérations de rachat d'avoirs disponibles ou d'arbitrage saisies sur internet / smartphone au plus tard à J-1 23h59, ou toutes les autres opérations reçues complètes et conformes chez EPSSENS au plus tard à J-1 10h, seront exécutées et enregistrées en compte sur la base de la valeur liquidative J. Ces ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative de J. Les règlements afférents à ces ordres interviennent à J+1 ouvrés.

Assurance : avantages et coûts

Non applicable.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

En tant que produit d'investissement, il n'y a pas de risque de crédit attaché à la société de gestion. En revanche, le produit comprend certains risques de pertes liés à la valeur des actifs détenus dans le portefeuille.

Rappel des risques du maître qui s'appliquent au fonds nourricier :

Risque de liquidité : En cas de faible volume de transactions sur les marchés financiers, un achat ou une vente peut entraîner une grande fluctuation de valeurs des actifs rendant ces transactions toujours plus difficiles. La société de Gestion peut, dans l'intérêt des investisseurs, suspendre les rachats potentiels du produit en cas de circonstances particulières.

Risque de contrepartie : Il représente le risque de défaillance d'une contrepartie l'empêchant de faire face à ses engagements. Pour plus d'informations sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPCVM, rubrique « profil de risque ».

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 5 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre décembre 2016 et décembre 2018

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre novembre 2017 et novembre 2019

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre décembre 2022 et décembre 2024

Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement (de la prime versée).

Période de détention recommandée : 2 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios :		1 an	2 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 520 €	8 786 €
	Rendement annuel moyen	-24,80 %	-6,27 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 369 €	9 708 €
	Rendement annuel moyen	-6,31 %	-1,47 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 196 €	10 329 €
	Rendement annuel moyen	1,96 %	1,63 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 936 €	11 278 €
	Rendement annuel moyen	9,36 %	6,20 %

Que se passe-t-il si WORMSER FRERES GESTION n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 € sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	0,60 €	122 €
Incidence des coûts annuels (*)	0,60 %	0,61 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,24 % avant déduction des coûts et de 1,63 % après cette déduction.

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	0 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit.	0 ¹ €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,60% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	60 €
Coûts de transaction	0,00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

(1) Conformément à la réglementation applicable aux OPCVM, la Société de Gestion peut, lorsque les conditions de marché ou la situation de liquidité du Fonds le justifient et dans l'intérêt des Porteurs, appliquer des frais de rachat en tant qu'outil de gestion de la liquidité. Merci de vous reporter au paragraphe « OUTIL DE GESTION DE LA LIQUIDITE – FRAIS DE RACHAT » du prospectus pour plus d'informations.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je récupérer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 2 ans.

Conformément à sa stratégie d'investissement, la valeur du fonds peut varier sur une courte période. Il est recommandé de rester investi 2 ans minimum. En cas de désinvestissement antérieur à la période recommandée, il existe un risque de ne dégager que de faibles rendements ou de ne même pas récupérer la somme investie.

Généralement, sur un jour de bourse, vous pouvez demander le rachat de vos parts du fonds et être payé. Si l'on réceptionne votre demande de rachat avant 10 heures, vous pourrez percevoir la valeur actuelle de votre investissement calculée sur le jour de bourse suivant. Toutefois, Wormser Frères Gestion peut suspendre votre demande de rachat en cas de circonstances exceptionnelles et ce dans le meilleur intérêt des investisseurs.

Un mécanisme de plafonnement de rachats « Gates » peut être mis en œuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique « Plafonnement des rachats « Gates » » du prospectus et à l'article 3 « Emission et rachat des parts » du règlement du FCP, disponibles sur le site internet de la société de gestion.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement de La société de gestion, d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier reclamations@banquewormser.com, à l'attention de Wormser Frères Gestion. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.banquewormser.com.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes

Classification Règlement SFDR : Article 8 au même titre que « WF PATRIMOINE » (le « Fonds Maître »).

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Vous trouverez le prospectus du fonds incluant ses règles de fonctionnement, le dernier rapport annuel ainsi que les autres informations liées au fonds sur notre site internet. A votre demande, nous pouvons vous fournir gratuitement des versions papiers du prospectus, du règlement ainsi que des rapports comme le requiert la législation. Vous pouvez consulter les performances passées ainsi que les différents scénarios sur notre site avec le lien suivant :

<https://www.banquewormser.com>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de la part.